



Compte rendu Réunion du Conseil Communautaire

L'an deux mille neuf et le vingt neuf avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET – Alain CAMPACI – Florence COMBE - Santiago CONDE – Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE – Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS – André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Marie ROCA – Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO – Jean SPALMA -

Absents ayant donné pouvoir : M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI – M. Julien CANCE pour M. Jacques ROSIER-DUFOND – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Jean SPALMA – M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS – Mme Muriel GIBERT pour M. Jacques DELORD – Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON – Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET -

Absents excusés : Mme Patricia LARMET – M. Jean-Pierre SPIERO

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. André DELLA-SANTINA est nommé secrétaire de séance.



Adoption, à l'unanimité, du procès verbal de la séance du 30 mars 2009.



Ordre du jour :

1. Modification du tableau des effectifs
2. Avenant n° 1 au contrat de location du standard téléphonique et des combinés
3. Convention cadre de mise à disposition occasionnelle d'une installation sportive intercommunale
4. Convention cadre de mise à disposition régulière d'une installation sportive intercommunale
5. Convention d'autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation d'une base de location de bateaux électriques
6. Salon nautique portes ouvertes organisé par la SARL CONSTANCE BOAT
7. Tarif 2009 pour les appointements sur les Ports Maritimes de Plaisance de la Communauté de Communes Terre de Camargue
8. Convention de fourniture de bacs de collecte pour le Camping Elysée Résidence avec la société VITALYS
9. Prise en charge financière de l'indemnisation du commissaire enquêteur chargé de l'enquête relative au zonage d'assainissement des communes du Grau du Roi et d'Aigues-Mortes.

Monsieur le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour une question complémentaire :

10. Convention fixant le régime de participation des constructeurs pour voies et réseaux (PVR) – Chemin du Bosquet à Aigues-Mortes

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des décisions qu'il a prises par délégation.

Décision n° 09-15 du 23/03/2009 déposée en préfecture du Gard le 30/03/2009

Modification de la dénomination d'une régie de recettes : Régie de recettes auprès « du service des Ports de Plaisance d'Aigues-Mortes et de Le Grau du Roi, de la Communauté de Communes Terre de Camargue ».

Décision n° 09-18 du 30/03/2009 déposée en préfecture du Gard le 02/04/2009

Désignation de Maître Dorothée SOLAND, avocat SCP CGCB et associés à Montpellier 34000 pour défendre la Communauté de Communes Terre de Camargue dans l'affaire qui l'oppose à la SARL MEGIAS concernant la procédure d'appel d'offres pour la Mission de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un restaurant scolaire à Saint Laurent d'Aigouze

Décision n° 09-19 du 01/04/2009 déposée en préfecture du Gard le 02/04/2009

Contrat d'emprunt sur le budget des ports maritimes de plaisance, conclu avec la Caisse d'Epargne sise à Nîmes 30000, d'un montant de 122 560.00 € remboursable sur une durée de 20 ans pour le financement des travaux de mise en place des bornes.



Objet : Modification du tableau des effectifs – n° 2009-04-52

- **Pôle Financier et Commande Publique**

Il convient de transformer le poste d'un agent, actuellement à TNC 30h, en temps complet à compter du 1^{er} mai 2009 afin de répondre aux besoins en personnel des cellules paye et commande publique.

- **Créations d'emplois suite à réussite examen professionnel**

Suite à la réussite à l'examen professionnel d'Adjoint Technique 1^{ère} Classe de 3 agents, il est proposé au conseil communautaire de créer 3 postes d'adjoints techniques 1^{ère} classe à temps complet et supprimer 2 postes d'adjoints technique 2^{ème} classe dès nomination des agents.

- **Mise à jour du tableau des effectifs**

Il convient de supprimer trois postes d'adjoint technique 1^{ère} classe, à temps non complet, (2 à 28h et 1 à 27h30) existants au tableau des effectifs et non pourvus.

- **Entretien des bâtiments de la communauté sur le territoire intercommunal**

Suite à une redistribution du service « entretien des locaux » et pour pérenniser deux emplois de remplacement, il convient de créer 2 postes d'Adjoint technique 2^{ème} classe à TNC (1 à 20h et 1 à 28h) et de créer un poste en CAE à temps non complet 30h (Contrat d'Accompagnement à l'emploi).

- **Administration générale**

Afin de pérenniser le poste en CDD occupé par un agent chargé de la cellule communication, il convient de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2009.

- **Pôle Cadre de Vie - Restauration scolaire**

Il convient de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet 27h30, afin d'intégrer, par voie de mutation, un agent du service restauration scolaire, actuellement mis à disposition par la Mairie du Grau du Roi.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide donc, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

FILIERE	CREATION		SUPPRESSION	
	Nb de postes	Grade et temps de travail	Nb de postes	Grade et temps de travail
Administrative	1	Adjoint Administratif territorial de 2 ^{ème} classe à TC	1	Adjoint Administratif territorial de 2 ^{ème} classe à TNC (30h) dès nomination
Technique	1	Adjoint Technique 1ère Classe à TC	2	Adjoint technique 2ème classe dès nomination
Technique	1	Adjoint Technique 1ère Classe à TC		
Technique	1	Adjoint Technique 1ère Classe à TC		
Technique			2	Adjoint technique de 1ère classe TNC 28h Mise à jour du tableau
Technique			1	Adjoint technique de 1ère classe TNC 27h30 Mise à jour du tableau
Technique	1	Adjoint Technique 2ème classe à TNC 28h		
Technique	1	Adjoint Technique 2ème classe à TNC 20h		
	1	CAE à temps non complet 30h		
Administrative	1	Adjoint Administratif 2ème classe à TC		
Technique	1	Adjoint Technique 2ème classe à TNC 27h30		

Objet : Avenant n° 1 au contrat de location du standard téléphonique et des combinés – n° 2009-04-53

Par délibération n° 2 du 25 mai 2005 le Conseil Communautaire a accepté de conclure un contrat de location d'un standard téléphonique avec la société SPIE COMMUNICATIONS, pour une durée de 5 ans et pour un montant mensuel de 155.50 € HT.

Devant la nécessité d'augmenter le nombre de lignes téléphoniques entrantes et sortantes et afin d'équiper le secrétariat général d'un combiné téléphonique de type « mini-standard », le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité, un avenant n°1 au contrat de location dont la prestation supplémentaire entraîne une modification du montant de location mensuel jusqu'à la fin du contrat, à savoir le 31/07/2010, ci-dessous détaillée :

- Montant initial mensuel location de base du marché :155.50 € HT
- Plus-value, objet de l'avenant n°1 :132.20 € HT soit 158.11 € TTC
- Montant mensuel définitif de location :287.70 € HT soit 344.09 € TTC

Objet : Convention cadre de mise à disposition occasionnelle d'une installation sportive intercommunale – n° 2009-04-54

Abroge et remplace la délibération n° 2008-07-121 du 9 juillet 2008.

Une convention cadre a été établie, pour la mise à disposition occasionnelle de ses installations sportives, définissant les droits et obligations de chaque partie ainsi que les modalités techniques et financières de la mise à disposition. Selon le type, l'importance et la durée de la manifestation, la convention pourra être conclue à titre gracieux ou à titre onéreux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité approuve la convention cadre pour la mise à disposition occasionnelle d'installations sportives intercommunales, à conclure avec chaque.

Objet : Convention cadre de mise à disposition régulière d'une installation sportive intercommunale – n° 2009-04-55

Abroge et remplace la délibération n° 2008-07-120 du 9 juillet 2008.

Une convention cadre a été établie, pour la mise à disposition régulière de ses installations sportives, de septembre à juillet, définissant les droits et obligations de chaque partie ainsi que les modalités techniques et financières de la mise à disposition.

Suivant le nombre de jours ou de l'amplitude de la mise à disposition, ainsi que le type d'activité pratiquée pendant la période de septembre à juillet, la convention pourra être conclue à titre gracieux ou à titre onéreux. Une convention devra être conclue, avec chacun des demandeurs, tous les ans, au mois de septembre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'approuver la convention cadre pour la mise à disposition régulière d'installations sportives intercommunales, à conclure avec chaque demandeur, de septembre à juillet, tous les ans, en début de période de mise à disposition.

Objet : Convention d'autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation d'une base de location de bateaux électriques – n° 2009-04-56

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, une convention d'autorisation d'occupation temporaire pour l'installation d'une base de location de bateaux électriques sur le port de plaisance maritime du Grau du Roi, à conclure avec Mme Fabienne DIARTE domiciliée à Saint Victor de Malcap à 30500, valable du 1^{er} mai au 31 octobre 2009, et fixe à 3 000 € TTC, le montant de la redevance forfaitaire correspondant à la mise à disposition du plan d'eau et du qua.

Objet : Salon nautique portes ouvertes organisé par la SARL CONSTANCE BOAT – n° 2009-04-57

La SARL CONSTANCE BOAT organise une opération « salon nautique portes ouvertes » du 1^{er} au 3 mai 2009 inclus.

Dans le cadre de cette opération de trois jours, elle sollicite la Communauté de Communes pour permuer exceptionnellement, avec l'accord express des propriétaires, six bateaux « Pedro Boat » domiciliés dans le port d'Aigues-Mortes avec six bateaux de taille similaire installés actuellement dans le chantier et occuper ainsi, six emplacements.

Le Bureau, lors de sa réunion du 22 avril, a proposé de fixer à 1 000 € la redevance que la société devra verser à la Communauté de Communes pour l'apportement de ces six bateaux pendant trois jours.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte la requête de la SARL CONSTANCE BOAT à l'occasion son opération « Salon nautique portes ouvertes » du 1^{er} au 3 mai 2009.

Le Conseil Communautaire est invité à voter la fixation du montant de la redevance proposé.

- *Résultat du vote : 4 voix pour et 31 voix contre.*

Le Conseil Communautaire rejette cette proposition et décide d'accepter la requête à titre gratuit.

Objet : Tarif 2009 pour les apportements sur les Ports Maritimes de Plaisance de la Communauté de Communes Terre de Camargue – n° 2009-04-58

Abroge et remplace les délibérations n° 2008-12-213 et 2008-12-214 du 18 décembre 2008.

Il a été décidé de compléter les tarifs votés en décembre 2008, en ajoutant des tarifications à la semaine, au mois et longue escale (six mois). De plus, dans un souci de lisibilité, il est envisagé de présenter un tarif annuel d'apportement et un tarif détaillant tous les types d'escales.

Il est proposé de fixer les tarifs d'apportement pour les usagers des Ports maritimes de plaisance de la Communauté de Communes, pour l'année 2009, de la façon suivante :

Après avoir pris part au vote, le Conseil Communautaire décide par 31 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, d'adopter le tarif annuel 2009 et le tarif escales 2009, pour les apportements des bateaux suivant leur catégorie, comme indiqué dans les tableaux ci-dessus :

Tarif annuel 2009 TTC

Catégorie	1	2	3	4	5	6	7	8
Dimensions bateau (en mètres)	de 0 à 6,49	De 6.50 à 7.99	de 8 à 9.49	de 9.50 à 10.99	de 11 à 12.99	de 13 à 14.99	de 15 à 17.99	18 et +
Année	989,92 €	1 229,10 €	1 544,51 €	1 852,01 €	2 243,29 €	2 742,19 €	3 288,35 €	4 361,80 €

Tarif escales 2009 TTC

Catégorie		1	2	3	4	5	6	7	8
Dimensions bateau (en mètres)		de 0 à 6,49	de 6.50 à 7.99	de 8 à 9.49	de 9.50 à 10.99	de 11 à 12.99	de 13 à 14.99	de 15 à 17.99	18 et +
Escale journalière	sans eau et sans électricité	16.50 €	16.50 €	16.50 €	16.50 €	23.50 €	23.50 €	23.50 €	23.50 €
	avec eau et électricité	25.50 €	25.50 €	25.50 €	25.50 €	37.00 €	37.00 €	37.00 €	37.00 €
Escale à la semaine		57.00 €	67.00 €	82.00 €	98.00 €	124.00 €	155.00 €	191.00 €	291.00 €
Escale au mois		199.00 €	233.00 €	288.00 €	343.00 €	433.00 €	541.00 €	667.00 €	865.00 €
Escale de longue durée (6 mois)		689.95 €	856.68 €	1 029.66 €	1 234.68 €	1 495.52 €	1 828.13 €	2 176.49 €	2 907.88 €

Objet : Convention de fourniture de bacs de collecte pour le Camping Elysée Résidence avec la société VITALYS – n° 2009-04-59

Le camping Elysée Résidence, racheté par la société VITALYS, va ouvrir ses portes le 1er juin 2009 et sollicite la Communauté de Communes pour une dotation de 40 bacs de 660 litres pour la collecte d'ordures ménagères dont le montant s'élève à 13 728.00 € TTC.

Pour rappel, les bacs sont fournis gratuitement par la Communauté de Communes en fonction des besoins journaliers estimés par ses soins. En ce qui concerne les demandes de bacs supplémentaires, dits « de confort », ils sont facturés à prix coûtant au prix du marché suivant l'actualisation des prix.

La dotation normale étant estimée à 10 bacs, il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter de fournir gratuitement, 10 bacs de collecte, à la société VITALYS et de lui en facturer 30 pour un montant de 10 296 € TTC.

De plus, le Bureau, lors de sa réunion du 22 avril 2009, a émis un avis favorable à un échelonnement du paiement en deux fois, sur un même exercice, de la façon suivante :

- La moitié de la somme devra être réglée à la livraison des bacs, soit 5 148.00 € TTC.
- Le solde à payer sera réglé en fin de saison estivale 2009, soit 5 148.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de conclure une convention de fourniture de bacs de collecte pour le Camping Elysée Résidence avec la société VITALYS précisant les conditions de la fourniture des bacs ainsi que les modalités de paiement, comme indiqué ci-dessus,

Objet : Prise en charge financière de l'indemnisation du commissaire enquêteur chargé de l'enquête relative au zonage d'assainissement des communes du Grau du Roi et d'Aigues-Mortes – n° 2009-04-60

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de procéder au versement de la somme de 1 747.19 € (après déduction éventuelle du montant de la provision préalablement versée), correspondant à l'indemnité du commissaire enquêteur désigné pour l'enquête publique du zonage d'assainissement des communes du Grau du Roi et d'Aigues-Mortes, somme fixée par décision du Président du Tribunal Administratif de Nîmes

Objet : Convention fixant le régime de participation des constructeurs pour voies et réseaux (PVR) – Chemin du Bosquet à Aigues-Mortes – n° 2009-04-61

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'appliquer une Participation pour Voies et Réseaux (PVR) au projet de lotissement déposé par Mmes Sophie et Christel REYNAUD, situé 727, Chemin du Bosquet, à Aigues-Mortes, calculée sur une superficie de 2 282m² d'un montant total de 42 992.88 € et d'adopter, pour cela, la convention à intervenir entre les deux parties, fixant les modalités d'application de la PVR sur la parcelle cadastrée AZ 337 (issue de AZ 40)

INFORMATIONS DIVERSES

- Travaux Chemin de la Pataquière
- Séances de voile scolaire
- Problème d'astreintes week-end au service des ports
- Remplacement containers
- Participation supplémentaire SYMADREM

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

Le Président

Léopold ROSSO